Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500309-20260324-2026003B-DE

Département
ILLE ET VILAINE

Arrondissement
REDON

Commune
LA BOSSE DE BRETAGNE

DATE DE CONVOCATION
17/02/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	14
Présents	11
Votants	11

Fiscalité de la commune : vote des taux des impôts locaux.
2026 – 003

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

L'an deux mil vingt six
Le 24 février à 20H00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de La Bosse de Bretagne sous la présidence de M. HAMON Jean-Charles, Maire.

Étaient présents :
HAMON Jean-Charles – BALDINI Stéphanie –
LUNEL Jean-Claude – DUDOUS Philippe –
BOITOUT Guillaume – BRIOU Hervé – COUPEL Florian –
COUSSOT Guillaume – De CONIAC Elodie –
MOLON Nathalie – PELTIER Amandine –

Absent :
Absents excusés : BAZIN Bruno – GOUABLIN Sylvie –
PONCELET Christelle –

M. BOITOUT Guillaume a été élu secrétaire de séance.

Fiscalité de la commune : vote des taux des impôts locaux. 2026 – 003

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.
En conséquence, Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux, identiques à ceux de 2025.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,
11 voix pour

- **Décide** de fixer les taux communaux pour l'année **2026** comme suit :
  - ✓ taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38.77 %
  - ✓ taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 47.42 %
  - ✓ taxe d'habitation (TH) : 15.52 %
- **Charge** Monsieur Le Maire :

11 Voix pour

  - ✓ de notifier cette décision aux services préfectoraux
  - ✓ de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500309-20260324-2026003B-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance,
M. BOITOUT Guillaume.

Le Maire,
M. HAMON Jean-Charles.



